

Paiement des factures au secteur éducation

Le Secteur Education comporte 4 régies :

Enfance (garderies du matin et du soir, Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

Petite enfance (crèches)

Restauration (cantine scolaire)

Secteur éducation (Club Ado, Club Pré-Ado, ateliers du Service Enfance/Jeunesse)

Les factures éditées par le Secteur Education peuvent être réglées par chèque, espèces, carte bancaire, CESU (pour la Petite Enfance) et en ligne via le [Portail Famille](#).

Les horaires de réception pour le règlement des factures : lundi, mercredi, vendredi de 10h à 12h, mardi de 13h30 à 17h

Il est possible de déposer les règlements par chèque, lors des fermetures du service, dans la boîte aux lettres du Secteur Education. Attention ! pas de règlements en espèces dans la boîte aux lettres.

Ne rien inscrire au dos des chèques et veiller à libeller le chèque à l'ordre de la régie indiquée sur la facture.

<!--href="javascript:ShowHide('qr_open847814308','qr_closed847814308');"-->

[Secteur éducation Services municipaux](#)

<!--

Secteur éducation-->

[Agrandir le plan](#)

Inscriptions maternelles, primaires, restauration, transport, garderie périscolaire et établissements d'accueil petite enfance.

- **Adresse** : 17 rue Borély
- **Code postal** : 13120
- **Ville** : Gardanne
- **Téléphone** : 04 42 65 77 30
- **Site web** : <https://portailfamille.ville-gardanne.fr>
- **Horaires d'ouverture** :

Accueil du public : Lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h30, mardi de 13h30 à 17h30. Fermeture le jeudi. Régies (paiements des factures) : Lundi, mercredi, vendredi de 10h à 12h30. Mardi : de 13h30 à 17h.